

**COMMUNAUTE DE COMMUNES
AURE LOURON**

2 avenue Calamun
65240 ARREAU

DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

Envoyé en préfecture le 13/12/2017
Reçu en préfecture le 13/12/2017
Affiché le  20171205-2017_141B-DE

Séance du 5 décembre 2017

N° 2017-141 B

Référence écriture délib :
PC/MS/CS

L'an deux mille dix-sept, le cinq décembre, à 18h00, le Bureau Communautaire, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie de Génos, sous la Présidence de M. CARRERE

Présents votants (9) : CARRERE Philippe, BEYRIE Maryse, MIR Jean-Henri, CARTAN Olivier, DUBERNARD Alain, DUBARRY Jean-Bertrand, LACAZE Noël, MOUNIQ Jean et ROTGE Gilbert

Absent excusé : ISOART Jean-Michel

Le quorum étant atteint, le Bureau Communautaire peut délibérer.

Le Président expose au bureau communautaire, que les besoins du service justifient la création d'un emploi permanent à temps complet de rédacteur territorial affecté au poste de secrétaire de mairie,

LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,

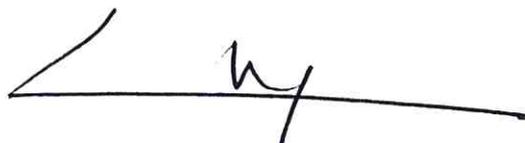
Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 34 ;

Après en avoir délibéré, **DECIDE à l'unanimité** :

- de créer au tableau des effectifs de la communauté de communes un poste permanent à temps complet au grade de rédacteur, du cadre d'emplois des rédacteurs territoriaux, catégorie B;
- l'agent affecté à ce poste de travail sera astreint à une durée hebdomadaire de travail de 35 Heures ;
- il sera chargé des fonctions de secrétaire de mairie ;
- la rémunération et la situation administrative de cet agent seront celles fixées par la réglementation en vigueur pour le cadre d'emplois concerné ;
- les crédits nécessaires à la rémunération de l'agent nommé et aux charges sociales s'y rapportant seront inscrits au Budget aux chapitre et article prévus à cet effet.

Ainsi fait et délibéré les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme.

Le Président
Philippe CARRERE



COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU

Nombre de membres en exercice : 10
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 9
Votes pour : 9
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : 27 novembre 2017

OBJET : Création d'un emploi permanent